



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 25 juin 2012

Communiqué de presse

Quelles mesures prendre en cas de canicule?

Dans le but de prévenir les effets néfastes d'une éventuelle canicule sur la santé, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) informe sur les règles de comportement à observer et les mesures à prendre.

Période de fortes chaleurs et risques pour la santé

Avec le début de la saison estivale, le Service du médecin cantonal (SMC) rappelle qu'en cas de forte chaleur, des complications touchant à la santé peuvent survenir chez les personnes sensibles telles que personnes âgées, petits enfants, femmes enceintes, malades chroniques, travailleurs à l'extérieur et sportifs.

Définition de la « canicule »

La canicule est une période de forte chaleur. Les critères de canicule sont définis par MétéoSuisse. MétéoSuisse utilise l'indice de chaleur (heat index) du service météorologique américain (NOAA) comme critère d'évaluation de la chaleur. Celui-ci ne tient pas seulement compte de la température, mais aussi de l'humidité de l'air. La raison en est que la chaleur est mieux supportée lorsque l'air est sec que lorsque l'humidité de l'air est élevée (chaleur étouffante).

MétéoSuisse considère qu'il y a canicule en cas de dépassement de la valeur 90 de l'indice de chaleur durant trois jours consécutifs, soit des températures élevées prolongées et influencées par le taux d'humidité (environ $\geq 32^\circ$ le jour et $\geq 20^\circ$ la nuit).

Quelles sont les règles de comportement à observer en cas de fortes chaleurs ?

Durant les périodes de chaleur, il convient de :

- > boire suffisamment et éviter les boissons alcoolisées ou contenant de la caféine, ainsi que les boissons très sucrées ou très fraîches ;
- > bien aérer les locaux le matin, puis éviter l'ensoleillement direct (baisser les stores ou les volets),
- > fermer les fenêtres pendant les heures les plus chaudes de la journée
- > se tenir à l'ombre et dans des locaux bien ventilés ou climatisés

- > porter des vêtements appropriés (légers, clairs, confortables)
- > ne laisser personne ni aucun animal dans un véhicule fermé

Il est aussi recommandé de contacter régulièrement les personnes âgées ou isolées.

Que faire en cas de coup de chaleur ?

Pour rappel, les symptômes possibles d'un coup de chaleur sont une faiblesse, un état confusionnel, des vertiges, des nausées ou des crampes musculaires. Dans ce cas, il faut agir immédiatement : faire boire, rafraîchir la personne et appeler un médecin.

Informations sur les mesures préventives

Une information sur les mesures préventives est disponible sur le site du Service du médecin cantonal à l'adresse suivante : www.fr.ch/smc

Des informations ciblées sont communiquées par le Service du médecin cantonal aux nombreux partenaires qui s'occupent des personnes à risque en cas de canicule.

En cas de bulletin d'intempérie « canicule » de MétéoSuisse, le Service du médecin cantonal rappellera les mesures de prévention à adopter aux partenaires précités par courriel, et à la population via un communiqué de presse.

Contact

—

SMC, Yolande Gerber Schori, collaboratrice scientifique, T +41 26 305 79 80 (11h00-12h00 et 14h00-16h00)

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T +41 79 347 51 38

Informations complémentaires : www.fr.ch/smc

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, Conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, P +41 79 347 51 38